



Non à la répression anti-syndicale à la RATP !

Alexis Louvet, militant CGT RATP du Centre-Bus RATP de Pleyel, et élu CGT au CDEP Bus de la RATP, vient de recevoir un courrier en recommandé avec accusé de réception lui apprenant qu'il comparaitrait devant le conseil de discipline de la RATP le 8 Juin 2018.

Cette instance peut lui infliger une sanction comprise entre 5 jours de mise à pied et la révocation !

Le motif évoqué par la direction pour justifier cette convocation ? Alexis aurait tenu des propos insultants envers la direction du Centre-Bus dans lequel il travaille et milite depuis bientôt dix ans. L'élément sur lequel s'appuie la direction pour formuler cette accusation ? Un message privé diffusé sur un groupe « Whatsapp » transmis à la direction par un collègue d'Alexis.

Outre le caractère déloyal de cette « preuve », et l'illégalité d'une telle procédure, il s'agit en réalité d'une affaire montée de toutes pièces afin de sanctionner Alexis pour ses activités syndicales. Depuis son entrée à la RATP en 2007, jamais Alexis n'a été sanctionné, rappelé à l'ordre, ni même convoqué pour faute de sécurité, qualité de service insuffisante ou même un relationnel dégradé avec sa hiérarchie.

Jamais non plus, il n'a fermé les yeux, ne s'est tu, ou a refusé d'assumer ses responsabilités de militant syndical ou de représentant du personnel.

Au fond, cette convocation est une forme de répression syndicale grossièrement déguisée.

C'est pourquoi le syndicat SUD Culture Solidaires dénonce cette répression déguisée, apporte son soutien à Alexis et demande au directeur du département Bus de la RATP d'annuler la procédure disciplinaire engagée à son encontre.

A Paris, le 5/06/2018.

Pour SUD Culture Solidaires, le Secrétariat National.